

Danielle BRUNET-CAVO
Commissaire Enquêteur

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Monsieur Jean-Guy REBUFFEL,
Président de l'ASL ARTUBY

Le Tribunal Administratif de Toulon a nommé le commissaire enquêteur Danielle BRUNET CAVO le 8 avril 2019 afin de mener l'enquête interdépartementale relative à la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, et plus précisément :

- Demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de prélèvement d'eau à usage agricole par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) sur le territoire des communes de La Martre, Comps sur Artuby, Valderoure et Peyroules.

Cette demande est formulée pour une durée qui pourrait être de 15 ans.

L'enquête s'est tenue du 24 juin 2019 au 25 juillet 2019 dans de bonnes conditions et sans incident dans les mairies de :

- LA MARTRE (83)
- COMPS s/ ARTUBY (83)
- VALDEROURE (06)
- PEYROULE (04)

En accord avec les modifications apportées à la procédure de l'enquête publique prévues par le Code de l'Environnement article R.123-18, je vous adresse le rapport des observations écrites reçues pendant les heures et jours d'ouverture de l'enquête publique,

Observations émises durant l'enquête publique du 24 juin au 25 juillet inclus, sur les Communes de La Martre, Comps sur Artuby, Valderoure et Peyroules concernant la demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) de prélèvement d'eau à usage agricole par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC)

Au cours de cette enquête 4 observations ont été émises et inscrites sur les registres.

- | | |
|--------------------------------|-------|
| 1) Registre de La Martre : | NEANT |
| 2) Registre Comps sur Artuby : | NEANT |
| 3) Registre de Valderoure : | 3 |
| 4) Registre de Peyroules : | 1 |

OBSERVATIONS EMISES SUR LE REGISTRE :

- Sur le registre de la commune de (06) VALDEROURE :

- 1) M. MAILLARD Stéphane est intéressé et veut participer au schéma d'irrigation.
- 2) Mme GIRAUD Sandrine s'enquiert de l'objet de l'enquête et de la tarification éventuelle
- 3) M. VARONNE Jacques s'informe sur l'objet et le but de l'enquête car il pratique essentiellement l'élevage.

- Sur le registre de la commune de (04) PEYROULES :

- 1) M. LARROQUE CHARITAT René n'a rien à redire sur l'objet de l'enquête.

Commentaire du Commissaire enquêteur

Les personnes venues se renseigner lors de l'enquête publique font partie des irrigants recensés dans le plan de répartition annuel détaillé de l'OUGC Artuby. Selon le mode de culture ou d'élevage, l'intérêt de l'agriculteur ou de l'éleveur pour l'enquête publique est différent du fait de ses besoins en eau et du moyen d'irrigation, retenue individuelle, captage source, puits radian ou canal gravitaire.

Les questions posées sont de nature presque générales

- Toutes voulaient connaître le but de l'enquête
- 1 personne s'est inquiétée des tarifs de la cotisation annuelle.

Courant 2016, un formulaire de recensement des prélèvements d'eau à compléter, a été adressé aux irrigants. Ce formulaire les informait qu'une nouvelle autorisation administrative se substituerait à l'actuelle, et que tout irrigant non connu de l'ASL Artuby ne pourrait plus disposer individuellement d'une autorisation à prélever de l'eau.

de l'ASL Artuby ne pourrait plus disposer individuellement d'une autorisation à prélever de l'eau.
D'autre part, ce formulaire informait qu'une cotisation annuelle serait demandée annuellement auprès des irrigants. En 2015 celle-ci était de l'ordre de 28€ pour 1 ha irrigué et sur la base de 2000m³ d'eau prélevée.

Après l'enquête publique, est-il envisagé de modifier les bases de la cotisation annuelle ?

Est-ce que l'OUGC pourra maintenir ses règles en fonction de celles du AGE du PNR Verdon ?

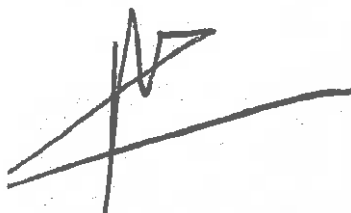
Le commissaire enquêteur est surpris d'avoir vu aussi peu de public rec aussi peu de demande de précision dans les questions, concernant éventuellement les tours d'eau.

Vous disposez de 15 jours pour me faire connaître vos observations éventuelles.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

La Roque Esclapon, le 1^{er} Août 2019

**Le Maître d'Ouvrage,
Président de L'ASL ARTUBY,**



Le Commissaire - Enquêteur,

DB. CAVO

